

COMPTE RENDU – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente et un janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Monsieur Jean-Louis REVERT, Monsieur Jean-Pierre LAURENT, Monsieur Thierry TOTAIN, Maires Adjoints, Monsieur Claude DUPONT, Conseiller Délégué, Madame Annick MARIE, Madame Sighilde LEGOUPIL, Monsieur Christophe BELZ, Monsieur Alain DESPLANQUES, Monsieur David LEGOUET, Madame Myriam BLONDEL, Monsieur Sébastien RACHINE, Monsieur Jean-Pierre LEQUERTIER.

Absents excusés :

Annie POISSON, excusée pour raisons de santé
Stéphane PINABEL a donné pouvoir à Thierry TOTAIN,
Edwige PERINET a donné pouvoir à Monsieur Le Maire,
Claudine LEMARDELE a donné pouvoir à Annick MARIE,
Philippe FAUVEL a donné pouvoir à Christophe BELZ,
Delphine JIMENEZ-GRENIER a donné pouvoir à Alain DESPLANQUES,

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Il remercie les conseillers de leur présence ainsi que la Presse et il remercie M.LEBUHOTEL, correspondant remplaçant temporairement Yves DUCHEMIN, pour sa présence. Il demande d'ailleurs si des personnes connaîtraient des gens intéressés pour être correspondant local...

Monsieur David LEGOUET est désigné

Le Procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'inscription de trois questions diverses à l'ordre du jour :

- Convention de servitude Boulevard Maritime pour travaux ENEDIS
- Demande de subvention pour le rechargement en sable du cordon dunaire
- Autorisation de défendre la Commune – Affaires Urbanisme

Il présente ses excuses pour cette convocation un peu tardive mais nécessaire en vue du dépôt des dossiers DETR dès le lendemain de cette réunion.

Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations données à Monsieur Le Maire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire fait état des décisions qu'il a prise dans le cadre des délégations que le Conseil lui a accordées depuis la dernière séance du 14 Décembre 2017.

Une décision a été signée le 29/12/2017 pour un avenant en moins-value de – 6669.51€ avec l'entreprise LAVARDE pour le marché des ateliers municipaux afin de rédiger le Décompte Général Définitif.

Une décision a été signée le 25 Janvier 2018 avec l'entreprise MESLIN pour un apport de sable en confortement du cordon dunaire de Barneville-Plage en l'attente des travaux d'enrochements et des prochaines marées pour un montant de 37 440€TTC

Installation de Monsieur Jean-Pierre LEQUERTIER nouvel élu.

Madame Elisabeth DUHOUX a transmis sa démission le 3 Janvier 2018 pour raisons de santé. Monsieur Le Maire donne lecture de sa lettre de démission : Monsieur Jean-Pierre LEQUERTIER est donc depuis cette date, nouvel élu au sein du Conseil Municipal. Il convient de l'accueillir lors de cette première séance. Contacté, il accepte de remplacer Madame DUHOUX au sein des différentes commissions où elle siégeait :

Urbanisme – Affaires Maritimes et Portuaires - Travaux – CCAS – Madame DUHOUX était également référente quartier sur le secteur de Carteret.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ces modifications des commissions.

Monsieur Le Maire donne quelques renseignements sur le fonctionnement des commissions et précise, suite à une demande de Monsieur LEQUERTIER, qu'il préside le Conseil d'Administration du CCAS, accompagné d'Annie POISSON, Adjointe aux Affaires Sociales, qu'il salue à cet effet, précisant qu'elle est actuellement en convalescence suite à une opération.

Monsieur LEQUERTIER remercie Monsieur Le Maire et le Conseil Municipal de leur accueil. Il précise qu'à deux tiers du mandat, il n'envisage pas de position « réactionnaire », plusieurs projets l'intéressent et qu'il espère pouvoir bien travailler avec le Conseil. Il a un réel intérêt pour la commune et Monsieur Le Maire rappelle d'ailleurs, qu'avant d'être assis à cette table du Conseil, Monsieur LEQUERTIER était un fidèle spectateur des séances du Conseil Municipal.

Demandes de subventions au titre de la DETR 2018 :

Monsieur Le Maire précise que la réunion de conseil a lieu ce 31 janvier en raison des dossiers DETR à transmettre dès demain, date butoir.

Il est proposé de présenter les dossiers concernant deux tranches du Boulevard Maritime, et l'isolation des vestiaires du Centre Technique pour lesquels nous avons des chiffrages.

Dans le cadre de la fin des travaux d'enrochements, il sera nécessaire d'envisager l'aménagement du boulevard Maritime.

Il rappelle la qualité de l'étude urbanistique qui a mis en évidence de nombreux aménagements sur le territoire global de la commune, ce qui permettra aux équipes suivantes d'avoir les bases pour travailler.

Elle a notamment mis en avant différentes tranches d'amélioration du Boulevard Maritime. Compte tenu du montant très élevé des travaux, il est nécessaire dans un premier temps, de trouver des financements (DETR, Contrat Régional et Départemental...) et dans un second temps, de prioriser les tranches. Il est proposé de retenir l'aménagement à partir de la rue des Pêcheurs jusqu'à la rue de la Corderie (en deux tranches), parties les plus abîmées. Ces aménagements entraînent cependant la mise en circulation à sens unique sur l'ensemble de la voie.

Les coûts sont les suivants :

Tranche – Rue des Pêcheurs – Rue du Capitaine Quenault : 316 923.20€HT

Tranche – Rue du Capitaine Quenault – Rue de la Corderie : 536 584.40€HT

Monsieur Le Maire précise que le point suivant inscrit à l'ordre du jour concerne les demandes de subventions à déposer auprès de la Région et du Département et ces tranches du Boulevard Maritime y seront inscrites.

David LEGOUET demande des précisions sur les travaux, Monsieur Le Maire résume le projet dont le départ est la mise en circulation en sens unique du Boulevard Maritime, mais compte tenu du maillage de voies perpendiculaires, cela ne représentera pas une réelle contrainte de circulation, ensuite, la création d'une voie cyclable, piétons... Il faut cependant conserver du stationnement, contrairement aux souhaits du bureau d'étude, il remarque en effet qu'en période estivale, lors des longs week end... les parkings sont tous utilisés.

Il précise que la subvention, si elle est accordée, sera plafonnée à 50 000€.

Dans le cadre de l'aménagement du Centre Technique, dont trois tranches ont été réalisées, une partie concerne le bureau du DST et les parties communes des différents services, et notamment les sanitaires. Ces travaux doivent être réalisés en Régie. Il est cependant proposé, dans le cadre d'économies d'énergie, d'isoler ce bâtiment avant les travaux d'aménagement.
Coût estimé : 7 525.41€ HT

Monsieur Le Maire précise que l'octroi de ces subventions conditionne le commencement des travaux. Le financement doit être assuré.

Demandes de subventions au titre des contrats Pôles de service du Conseil Départemental et du Contrat Régional

La Commune étant désormais classée station de tourisme et ayant réalisé son étude urbanistique, elle est éligible aux contrats de Pôle de services du Conseil Départemental et au futur contrat régional pour lesquels elle doit présenter des projets d'aménagement. Compte tenu de l'étendue de l'étude urbanistique qui couvrait l'aménagement d'une multitude de points sur le territoire communal, le comité de pilotage a décidé de prioriser certains d'entre eux :

Boulevard Maritime :

Sens unique de circulation, rétrécissement de la chaussée pour une voie douce piétons, cycles...

- Coût de la section Rue des Pêcheurs – Rue du Capitaine Quenault : 316 923.20€HT
- Coût de la section Rue du Capitaine Quenault – à la Rue de la Corderie : 536 584.40€HT

Les entrées de villes (avec aires de co voiturage) **367 686€** (pour les trois entrées de villes)

La Promenade Abbé Lebouteiller : **388 760.00€ HT – Variante à 591 910.00€HT**

La transformation du stationnement sur le remblai de la route digue de l'avenue de la mer (le dossier de transfert de gestion du Domaine Public Maritime est en cours auprès de la DDTM) : **261 140.00€HT**

L'aménagement du secteur de la Gare. (Place Flandres Dunkerque et Place Terminus) : **2 465 725.00€**

Le Conseil Municipal doit officiellement valider une demande de subvention pour ces projets afin que les dossiers puissent être transmis pour une pré-étude dans un premier temps.

Monsieur LEQUERTIER demande la nature des travaux vu le coût estimé pour l'aménagement du secteur de la Gare ?

Monsieur Le Maire rappelle que ces projets relèvent d'un programme sur 5 à 6 ans voire, plus, il convient cependant de se positionner pour obtenir les subventions, ce qui ne signifie pas que le projet sera réalisé, mais il a le mérite d'englober tout le secteur, la place de la gare et les terrains autour, mais aussi la place Flandres Dunkerque, ce qui représente une belle superficie.

Jean-Louis REVERT estime en effet que ce projet, s'il devait avoir lieu, méritera discussion. Il faut aussi avoir en tête la révision du PLU et ce secteur représente l'entrée de Carteret, Alain DESPLANQUES précise que de toute manière, pour aménager ce secteur, il faut un projet d'ensemble et se positionner.

Monsieur Le Maire précise que tout dépendra de l'autofinancement qui pourra être dégagé. Quoiqu'il en soit, il rappelle que la commune, depuis peu, est classée Station de Tourisme et que les bons contacts avec la Région et le Département sont renforcés par ce classement. Ces deux entités souhaitent soutenir les projets de développement et d'aménagement sur notre territoire. Il précise d'ailleurs qu'elles ont cofinancé l'Etude Urbanistique.

David LEGOUET demande s'il y a des propositions d'acquisition des terrains SNCF, il lui est répondu par la négative, ces terrains sont classés en zone 2AU du PLU et aujourd'hui, même les zones 1AU sont difficilement éligibles à devenir constructibles. La Loi ALUR a supprimé les COS et mis en place le besoin de densification.

Pour mémoire il rappelle qu'avant la Loi ALUR par exemple sur le secteur de la plage, il fallait 1300m² pour pouvoir envisager une construction, avec la loi ALUR, une multitude de Permis ont été accordés, entraînant d'ailleurs une multitude de recours... En même temps, cette zone est supposée, submersible, dangereuse...

Il informe à cet effet, que début Janvier, une réunion de crise a été organisée par les services de l'Etat en Mairie. Lors de cette réunion, les administrations envisageaient l'évacuation du secteur. Monsieur Le Maire informe qu'il était très en colère et il a emmené tous ces participants sur place afin de vérifier l'absurdité de cette proposition d'évacuation. Il ne veut pas entendre parler de délocalisation à l'heure actuelle.

Il n'y a pas de cohérence dans ces propositions la loi GEMAPI par exemple fait que l'Agglomération, compétente en la matière, propose de prendre en charge les digues bordant le secteur, mais pas le cordon dunaire...

Toutes explications entendues, le Conseil approuve les demandes de subventions proposées.

Choix de l'entreprise pour la poursuite des travaux d'encrochements :

Monsieur Le Maire rappelle les échanges qu'il a eus avec les propriétaires de certains lais de mer très impactés par l'érosion du cordon dunaire sur le boulevard maritime et la proposition faite que des travaux de poursuite d'encrochements soient réalisés et financés à hauteur de 50% par la Commune et de 50% par les propriétaires au prorata du linéaire leur appartenant.

Il informe également que compte tenu des très mauvaises conditions météo conjuguées aux fortes tempêtes du début du mois de Janvier, un apport de sable est prévu pour limiter toute nouvelle érosion mettant en péril le boulevard maritime avant les travaux d'encrochement. Il propose à cet effet demander une subvention aux services de l'Etat pour cette opération, rentrant dans la catégorie « méthode douce de lutte contre l'érosion ».

Une consultation a eu lieu pour la poursuite des travaux d'encrochements sur le secteur de Barneville-Plage. Ils devront être réalisés pour la prochaine marée de début mars. La consultation est close depuis le 29 Janvier 2018 à 12h00. L'analyse des offres donne les résultats suivants :

	MESLIN	EUROVIA 1	EUROVIA 2	TPC	GUINTOLI	ROUTIERE
	274 969	360 101	239 482.19	557 069.01	184 890.00	341 173.00
Prix * 50%	33.62	25.67	38.60	16.59	50.00	27.10
Mémoire Technique * 20%	15.00	20.00	20.00	13.50	18.00	13.50
Délais : 30%	16	12	12	10.9	30	10.4
NOTE	64.62	57.67	70.60	40.99	98.00	51.00
Classement	3	4	2	6	1	5

Jean-Pierre LAURENT précise que la convention avec les propriétaires pour leur participation sera établie au vu des trois conditions suivantes :

- L'intérêt, ils possèdent leur habitation derrière ces encrochements
- Leur carence en matière de protection
- L'urgence.

Ils sont apparemment favorables, si des contentieux devaient intervenir, la justice sera saisie.

Quelques questions sont posées sur le tonnage d'encrochements proposé par GUINTOLI. Il est répondu que par rapport au CCTP, les conditions sont remplies. Monsieur Le Maire s'est renseigné sur cette entreprise avec laquelle nous n'avons jamais travaillé. C'est un groupe leader du terrassement et qui a, comme les autres entreprises ayant déposé une offre, de solides références dans le domaine concerné.

David LEGOUET rappelle que suite à la dernière tempête, l'érosion s'est accentuée, certes, mais il faudrait peut-être prévoir de l'encrochement jusqu'à Saint Jean de la Rivière. Ce n'est pas forcément à l'ordre du jour.

Toutes explication entendues, le Conseil Municipal valide le choix de l'entreprise GUINTOLI.

Ouvertures de crédits d'investissement avant le vote du Budget 2018

Comme chaque année, afin de régler les factures de la section investissement, il est nécessaire d'ouvrir certaines lignes de crédits, dans la limite de 25% des crédits d'investissement inscrits en N-1, sans le remboursement en capital de la dette.

Article 2135 – Facture IDEX – Remplacement chaudière murale 2 757.08€

Article 2188 :

- Facture MANUTTAN – acquisition d'un échafaudage : 3675.90€
- Facture TAMPLEU – Acquisition petit matériel 591.03€

Article 2313-420 : Factures église :

- Renov Marais 816.00€
- Bodin (travaux maçonnerie clocher) 1 276.70€
- Bodin (voute intérieure clocher) 837.12€
- Bodin (Support croix du clocher) 229.86€
- Pesnel (Habillage du dessus de la cheminée) 1 980.00€

Article 2145 : Marché enrochements

184 890€HT

Article 2111 : Acquisition

300 000.00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces ouvertures de crédits.

Présentation de la convention avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour la gestion des digues.

La Communauté d'Agglomération est depuis le 1^{er} Janvier compétente pour la GEMAPI. Cela se traduit actuellement pour la gestion des digues, logiquement, celles qui sont classées. Une étude est en cours pour définir ce qui sera pris en compte dans les prochaines années selon le niveau des endiguements. Elle a transmis des projets de convention qui font état de la mise à disposition de la digue Bel Abri Beau Site, de la grève d'or, des Bosquets, classées et Lecannelier, non classée, mais réputée importante dans l'étude de danger réalisée en 2016. Jean-Louis REVERT rappelle que le travail de protection des digues réalisé par la commune est correct et reconnu par la DREAL.

Monsieur Le Maire relève l'incohérence de la digue des Bosquets, qui n'existe plus, mais qui est classée...

Le Conseil Municipal, toutes explications entendues, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions proposées.

Présentation du rapport de la commission pour le choix du Délégué dans le cadre du renouvellement de la DSP Manutention des bateaux sur le port pour une décision en prochaine séance.

La procédure pour le renouvellement de la DSP Manutention des Bateaux sur le Port est en cours d'achèvement. Une seule offre a été déposée et étudiée par la commission, elle répond aux critères du cahier des charges. Elle a été présentée par P.CANDONI.

Compte tenu des délais administratifs légaux, le Conseil pourra se prononcer lors de la prochaine séance.

QUESTION DIVERSE :

Signature d'une convention de servitude avec ENEDIS

Enedis a transmis une convention de servitude pour la parcelle AP 0311, sise 30 Boulevard des Ecréhous afin d'installer une canalisation souterraine d'environ 24ml pour la pose d'un coffre en saillie.

Thierry TOTAIN donne quelques explications. Le Conseil Municipal valide cette convention de servitude.

Demande de subvention pour le rechargement en urgence en sable du cordon dunaire.

Monsieur Le Maire rappelle qu'avec la grosse marée du début du mois de Janvier conjuguée à de très mauvaises conditions météorologiques, la mer a attaqué un peu plus le cordon dunaire, après la propriété de Monsieur VALLEE.

Il rappelle les travaux d'enrochements prévus, mais compte tenu de la prochaine marée de fin de semaine, il a été décidé de déposer du sable qui devrait faire « tampon » si les conditions sont mauvaises. Il est proposé de solliciter une aide de l'Etat pour ces travaux dont le montant s'élève à 37 440.00€TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette demande.

AUTORISATION DE DEFENSE DE LA COMMUNE – Affaires Urbanisme

Monsieur Le Maire informe qu'il y a à ce jour plusieurs recours d'urbanisme en cours. Il convient d'autoriser Me SAVEREUX à défendre les intérêts de la Commune – Affaire LEBRUN – AFFAIRE IGLESIAS/PC GOLDBERG. Accord à l'unanimité.

Questions des Conseillers :

Sébastien RACHINE demande des précisions sur le dossier Eglise de Carteret, actuellement fermée au public.

Monsieur Le Maire informe qu'il a été saisi par l'abbé LEMIERE, qui suite aux conclusions d'un rapport SOCOTEC a demandé de fermer l'église pour des raisons de sécurité. Les services préfectoraux ont précisé que la commune devait faire une demande d'expertise judiciaire, ce qui a été fait. Le rapport fait état de travaux à réaliser dans les six mois avant réouverture.

La commune n'est pas propriétaire de cet édifice. Le diocèse est prévenu. Pour l'instant, il n'a pas d'autres informations.

Jean-Pierre LEQUERTIER demande quel est le souhait de la commune sur cet édifice, ce à quoi il est répondu que la commune n'a pas à intervenir puisque non propriétaire, ceci dit, Monsieur Le Maire préférerait la voir réouverte, évidemment. Mais il n'a aucune compétence en la matière.

Informations :

Monsieur Le Maire rappelle que l'inauguration d'une boîte à livres, à l'initiative du Lions Club et de Madame POT, est prévue le 17 Février à 14h00, square de la place de la Gare.

Il informe également de l'ouverture de la MAM depuis le 22 Janvier 2018.

La séance est levée à 22 heures.

Vu, Le Maire, Pierre GEHANNE,

